

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2013

Étaient présents : BONICHON A. Maire,
BLANCHARD JG., MAISONNIER M., et Mmes CARTON F., SZYMANSKI N.,
Adjointes.

ALQUIER S., BARRET D., CARTEAU S. ; DANCHE E., GERARDI B., GILLES
G., GOUYOUX C. ; MONNEREAU A., PRECIGOUT C., Conseillers.

Absents excusés :

- Madame PAULAIS-LAFONT M.A. (pouvoir à Mr BONICHON)
- Madame FONTENAUD C. (pouvoir à Mme ALQUIER)

Absents :

- Monsieur DESCLAUX. P.
- Madame GARREAU M.
- Monsieur SOURISSEAU S.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques-Guy BLANCHARD

I – OUVERTURE CONSEIL :

a) Remerciements condoléances familles AVELLANEDA, PEREZ, LAPEYRE,
CHABROUILLAUD, BERTON, METAYER, PAULAIS et BERTRAND

b) Remerciement Association des Anciens et Amis du Temps Libre (rénovation
toilettes club)

c) Dates à retenir :

- Jeudi 04 Avril à 19h00 : Commission de finances
- Mardi 09 Avril à 19h00 : Conseil municipal (vote budget primitif 2013)
- Dimanche 09 Juin 2013 : Concert en l'église Saint Pierre de Nersac (ouverture
de la souscription)

II - CONTRAT ASSURANCE GROUPE RISQUES STATUTAIRES :

(Délib 2013-022)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 18 Janvier 2013, l'informant que le Centre de Gestion va procéder à une mise en concurrence pour la souscription à compter du 01^{er} Avril 2014 d'un nouveau contrat d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques financiers déroulant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie maternité, invalidité, décès.

Monsieur le Président du Centre de Gestion nous propose, si nous souhaitons adhérer à ce nouveau contrat, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer le futur contrat en notre nom.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- de se prononcer sur la proposition du Centre de Gestion,
- de l'habiliter à signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants à cette décision.

III – APPELLATION VOIE COMMUNALE : (Délib 2013-023)

Monsieur GERARDI, en charge du dossier signale qu'après concertation, une forte majorité de Conseillers a choisi l'appellation « Parc de la Boème » pour le parc entre la Salle Guy Lepreux et le Ponthuillier.

Le Conseil entérine à l'unanimité cette proposition.

IV – TRAVAUX RESTAURATION DE LA CHAPELLE NORD DE L'EGLISE :

a) Demande de subvention à la DRAC : (Délib 2013-024)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a en sa possession la lettre du 26 Février 2013 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération concernant la restauration de la chapelle nord de l'église Saint Pierre sur le budget 2013 du ministre de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 107 200 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 20 % soit 21 400 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide et engage les travaux de rénovation de l'église dans l'année 2013,
- approuve le programme de travaux pour un montant de 107 200 € HT (soit 128 211,20 € TTC),
- sollicite l'aide financière de l'Etat soit 21 400 €,
- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 128 211,20€ TTC sur les budgets 2013 et 2014 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

| | |
|---|--------------------|
| - Fonds parlementaires | 5 000,00 € |
| - Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) | 21 400,00 € |
| - Département : | 16 080,00 € |
| - Région : | 16 080,00 € |
| - Autofinancement : | 21 440,00 € |
| - FST | <u>27 200,00 €</u> |
| Montant des travaux : | 107 200,00 € HT |

et que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- début : Décembre 2013
- Fin : Décembre 2014
- atteste que la commune récupère la TVA,
- indique que son n° SIRET est le suivant : 211 602 446 000 18,
- précise que la commune a la libre disposition du terrain et immeuble concerné,
- indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

b) Fondation du Patrimoine : (Délib 2013-025)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 Janvier 2013, décidant l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour qu'elle organise une souscription publique permettant de susciter et d'encourager le mécénat populaire.

A cet effet, Monsieur le Maire présente au Conseil la convention de souscription définissant les modalités de cette opération.

L'assemblée, après avoir pris connaissance de ce document :

- l'accepte à l'unanimité ;
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

V – CONTRAT PRESTATION MADAME KLEIN – PETITE ENFANCE :
(Délib 2013-026)

Madame Françoise CARTON, rappelle au Conseil Municipal le renouvellement du contrat d'intervention annuelle de Madame KLEIN, psychologue, à la structure petite enfance, qui intervient également en parallèle à celle de La Couronne.

Cette supervision sera réalisée sous la forme de :

- 8 séances individuelles de 1h45 avec chacune de ces équipes, soit 14h par collectivité,
- 3 séances de 3h avec les deux équipes, cofinancées par les deux collectivités à raison de 4h30 pour chaque collectivité.

Soit un financement pour chaque collectivité de 18h30.

Coût de cette prestation :

a) pour la commune de NERSAC, 1 757.50 € pour l'année, et ne donnera lieu ni à l'indemnité kilométrique, ni à la perception de la T.V.A.

b) pour la commune de LA COURONNE, 1 757.50 € pour l'année, et ne donnera lieu ni à l'indemnité kilométrique, ni à la perception de la T.V.A.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte le contrat tel qu'il lui est présenté,
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

VI – CHEMIN DE LA SCULPTURE – RESIDENCE LES CARDINAUX :

(Délib 2013-027)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 Janvier 2013 décidant l'acquisition d'une sculpture destinée au carrefour de la Gare, moyennant une participation de 1 000 € de Monsieur Thierry LEONARD.

Néanmoins, il convient de la modifier comme suit :

- une participation de 1000 € par la SARL La Boème représentée par Thierry LEONARD.

Le Conseil, à l'unanimité,

- approuve cette modification ;
- les autres termes de la délibération du 24 Janvier 2013 restent inchangés.

VII – LOTISSEMENT CLOS DES TUILERIES :

(Délib 2013-028)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 Juillet 2012 acceptant la rétrocession, par la commune (à la demande des membres de l'association du lotissement via son président, Monsieur TINCHANT) de la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et des équipements communs du lotissement « Le Clos des Tuileries ».

Maître METAIS avait été désigné pour la rédaction de l'acte de cession correspondant.

Il convient de préciser qui assumera les frais liés à cette cession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide que les frais notariés seront à la charge de l'association du lotissement (demandeur)
- la commune, quant à elle, assumera les charges financières liées à cette rétrocession.

VIII – CONTRAT DE LOCATION SALLES COMMUNALES – MODIFICATION :-

(Délib 2013-029)

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, décide d'ajouter une clause dans les contrats de location de la salle communale Guy Lepreux à savoir : « si la

location de la salle concerne une manifestation d'une association extérieure à la commune de Nersac, le contrat devra être établi au nom de cette association, et non à celui d'un de ses membres domicilié à Nersac. La commune se réserve le droit, dans le cas contraire, d'appliquer le tarif extérieur, après vérification ».

IX – FST – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enveloppe accordée à la commune par le fonds de solidarité territoriale dans le cadre de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, soit 238 904 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds pour deux opérations.

a) Aménagement routier à la Meure : (Délib 2013-030)

→ Coût total HT 134 983 €

→ Prix de revient pour la commune

| | |
|--------------------------------------|--------------------|
| - Inscription budget primitif 2013 : | 53 453,27 |
| - Reversement TVA en 2015 | - <u>21 168,04</u> |
| - Coût réel | 32 285,23 € |

Le Conseil Municipal décide :

- la réalisation de ce projet, par 14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions ;
- de solliciter, à ce titre, une subvention de 77 986,40 € au titre du FST ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants à cette décision, notamment la convention de subvention.

b) Restauration de l'Eglise Saint Pierre : (Délib 2013-031)

→ Coût total HT 107 200 €

→ Prix de revient pour la commune

- Inscription budget primitif 2013 : 42 451,20 €

Le Conseil Municipal décide :

- la réalisation de ce projet à l'unanimité,
- de solliciter, à ce titre, une subvention de 27 200 € au titre du FST ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants à cette décision, notamment la convention de subvention.

X – AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI N°1 :

(Délib 2013-032)

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que suite au compromis de vente entre Mickaël LAVAUD (détenteur d'une autorisation de stationnement de taxi n°1, obtenue le 13 Novembre 1997, et Florent MERCIER, il convient d'établir pour ce dernier une autorisation de stationnement de véhicule taxi et d'abroger celle de Monsieur LAVAUD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de ce transfert,
- charge Monsieur le Maire d'établir les documents correspondants et de les signer.

XI - QUESTION DIVERSES :

- a) Rythmes scolaires :
Un conseil d'école aura lieu lundi 18 Mars 2013 (enseignantes / parents d'élèves et Elus).
- b) Transfert du bureau de Poste :
Réunions préparatoires pour déterminer l'engagement financier de chaque partie.
- c) Bilan activité 2012 poste de la police municipale.
- d) Statistiques 2012 du Centre d'Incendie et de Secours de La Couronne.
- e) Madame Martine GABORIAU (vente pizza) souhaite supprimer le lundi sur Pombretton et Centre bourg, ce jour sera remplacé par le jeudi, accord du conseil.
- f) Liste des travaux 2013
- g) Compte rendu des travaux de reprise du réservoir (possible remise en service de la cuve semaine 16)
- h) Le Foyer - programme de travaux prévisionnel 2013 : Remplacement des radiateurs, et différents travaux (environ 184 019€), possibilité de demande de garantie d'emprunt (50 % en complément du Conseil Général)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h30.

Le Maire,